

Direction de la Prévention et de la Sécurité
Service Police Municipale
JPB/PB/EN/37/2019

ARRETE N°383/2019

Objet : Instauration d'un sens unique de circulation rue d'Aulnay dans le sens rue de Paris - Rond-point de la Laïcité.

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et suivants, L 2212-1 et 2, L2213-1 à 4,

Vu le Code de la route,

Considérant que sur la rue d'Aulnay il est nécessaire d'instaurer un sens unique de circulation dans le sens rue de Paris – Rond-point de la Laïcité.

Considérant en conséquence qu'il convient de réglementer en permanence cette modification.

ARRETE

Article 1 : Tout arrêté contraire aux dispositions suivantes est abrogé.

Article 2 : Un sens unique de circulation est instauré rue d'Aulnay dans le sens rue de Paris – rond-point de la Laïcité.

Article 3 : Tous les véhicules qui emprunteront le sens interdit seront considérés en infraction. Exception faites, pour les véhicules de secours qui emprunteront cette voie aux moyens de leurs signaux lumineux et sonores à allure réduite.

Article 4 : Une signalisation réglementaire composée d'un panneau de type B1 est mise en place et entretenue par les services techniques de la ville de Gonesse.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice de l'Aménagement Urbain,
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060

95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Fait à GONESSE, le 29 août 2019.

Le Maire,

Jean-Pierre BLAZY



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **- 9 SEP. 2019**

Publié, le : **10 SEP. 2019**

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hervé DE DEROCY
Le Directeur Général Adjoint des Services

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Vincent BRYCHE

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Instauration d'un sens unique de circulation rue d'Aulnay dans le sens
rue de Paris -Rond-point de la Laïcité.

.....

Date de décision: 29/08/2019

Date de réception de l'accusé 09/09/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2019ARRETE383

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20190829-2019ARRETE383-AR

.....

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1 .7

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Arrêté 383.pdf (99_AR-095-219502770-20190829-2019ARRETE383-
AR-1-1_1.pdf)